

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2019/105 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2019/53	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 69

Votants : 79 dont 10 pouvoirs

POUR : (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le douze juin deux mille dix-neuf à 20h00, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 04/06/2019

M. Gérard DEGLAIRE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : MMES BEGNY Agnès; FOURCART Marie-Hélène; GERARD Brigitte; JACQUET Ghislaine; MELIN Pascale; PAYEN Françoise; PIEROT Chantal; RAULIN Suzanne; ROGER Magali; VERNEL Martine ; MM AUDEGOND Mickaël; BARRE Régis; BESANCON Tony; BESTEL Bernard; BIENVENU Bernard; BOIZET Guy; BOUILLON Daniel; BOUILLON Mathieu; BOXEBELD Pascal; BROUILLON Patrick; BROYER Jean; CANIVENQ Roland; CANNAUX Francis; CARPENTIER Dominique; COLSON Dominique; CORNEILLE Jean-Pierre; DANNEAUX Dominique; DEBOURCES Claude; DEFORGE Pierre; DEGLAIRE Gérard; DEMISSY Pierre; DUGARD Yann; ETIENNE Philippe; GODART Olivier; GOMEZ Jean-Baptiste; GROSSELIN Jacques; HAULIN Bertrand; JUILLET Bruno; LAHOTTE Hervé; LAMY Dominique; LANTENOIS Jacques; LAURENT-CHAUVET Pierre; LESOILLE Patrick; MACHINET Thierry; MALVAUX André; MANCEAUX Christophe; MASSON Jean-Philippe; MATHIAS Frédéric; MEENS François; MEIS Michel; MIELCAREK Christian; MOUTON Francis; NIZET Daniel; OUDIN Denis; OUDIN Hubert; PAYEN Guy; PIERSON Florent; QUEVAL Guillaume; RACOUR Patrick; RATAUX Frédéric; RENARD Damien; RICHELET Jean-Pol; ROBIN Dominique; SEMBENI Alain; SIGNORET Francis; SINGLIT Benoît; THIERION Vincent; THIERY Pierre; VAIRY Lionel

Représentés : Madame ANDREY Danièle donne pouvoir de vote à B. SINGLIT ; Madame BECHARD Isabelle donne pouvoir de vote à F. MATHIAS ; Madame COURAULT Josette donne pouvoir de vote à S. RAULIN ; Madame THOMAS Andrée donne pouvoir de vote à M. ROGER ; Monsieur ADAM Claude donne pouvoir de vote à J. BROYER ; Monsieur ADIN Michel donne pouvoir de vote à D. BOUILLON ; Monsieur BOUILLON Jacques donne pouvoir de vote à A. MALVAUX ; Monsieur HUREAU Benoît donne pouvoir de vote à C. PIEROT ; Monsieur LEONI Alain donne pouvoir de vote à D. NIZET ; Monsieur RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à F. SIGNORET.

OBJET : Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour les locaux communautaires

VU le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°DC2018/041 en date du 26 mars 2018 autorisant le Président à acquérir par voie de préemption le bâtiment situé au 24, place Carnot dans l'objectif d'y construire après réhabilitation et extension, son nouveau siège communautaire ;

Considérant qu'un assistant à maîtrise d'ouvrage, MP Conseil, a été recruté pour accompagner la collectivité sur ce projet ;

Considérant qu'il est proposé de recourir, dans le cadre de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce projet, à un concours de maîtrise d'œuvre à niveau « Esquisse plus » dans l'objectif d'avoir un projet architecturalement cohérent compte tenu de sa localisation place Carnot, centre-ville de Vouziers ;

.../...

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 27 mai 2019 ;

Le Conseil Communautaire décide :

- D'AUTORISER le Président à lancer une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction des nouveaux locaux communautaires
- De FIXER à 10 000 €HT par équipe le montant de la prime aux participants admis à concourir qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir

Le Président,

Francis SIGNORET

